

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

Table with 3 columns: Type of subscription (Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, etc.), Duration (3, 6, 12 months), and Price (5 fr., 10 fr., 18 fr., etc.).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues: A LYON: AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7 A PARIS: DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

LE NOUVEAU LYON

Commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton dû à la plume d'un auteur des plus estimés.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre a repris la discussion du budget des travaux publics.

M. de Brazza a été victime en Algérie d'un accident de voiture, et grièvement blessé. Sa vie, toutefois, ne paraît pas en danger.

Une importante manifestation a eu lieu à Lille, contre le privilège des bouilliers de crû.

M^{me} la duchesse d'Uzès reconnaît que l'aventure boulangiste lui a coûté trois millions.

Le Reichstag a voté en troisième lecture la suppression de la dictature en Alsace-Lorraine.

En Chine, un mouvement d'opinion considérable se manifeste en faveur de la paix.

Lire à la 3^{ème} page nos dépêches de la dernière heure.

SOUDAN ET GUYANE

Avez-vous remarqué combien peu on s'est ému lorsque le gouvernement annonça l'envoi du lieutenant-colonel Monteil à la Côte d'Ivoire, avec une partie des troupes que cet officier devait tout d'abord diriger sur le Haut Ouhanghi?

C'était le cas, pourtant, de s'interroger, de se demander pourquoi en envoyant ainsi des forces relativement considérables sur un territoire que M. Binger, son gouverneur, n'avait pas précisément présenté comme un foyer de menaces et de périls. C'était une occasion excellente de faire un peu de géographie parlementaire et de solliciter quelques explications sur les motifs réels qui nécessitaient dans cette colonie la présence d'un corps expéditionnaire. S'il y a eu quelque sagesse à éviter des conflits qui n'auraient pas manqué de se produire, si on avait laissé le lieutenant-colonel Monteil remonter l'Ouhanghi pour aller prendre position devant les Belges, était-il raisonnable de vouloir utiliser quand même les services de ses troupes, sous prétexte qu'on avait déplacé celles-ci, et leur changement de destination ne justifiait-il pas quelques éclaircissements?

On a dit tout bas et d'une façon hâtive: « Nous envoyons le lieutenant-colonel Monteil à la Côte d'Ivoire, parce que Samory, notre éternel adversaire, réfugié dans le voisinage de cette partie de la boucle du Niger, inquiète les populations qui se sont placées sous notre protection, et que celles-ci réclament notre aide. » Soit! Encore cela ne voulait-il pas dire qu'on allait purement et simplement recommencer contre Samory, sur un autre point du Soudan, la lutte terminée contre lui par le colonel Archinard et ses lieutenants.

La zone où s'est confiné Samory nous permettait et nous permet encore de supposer qu'il a l'intention, au moins temporairement, de se tenir tranquille.

En tout cas, — et c'était, je crois, la pensée de M. Deleassé, le précédent ministre des colonies, — on pouvait prendre contact avec lui pacifiquement et lui laisser entendre qu'il ne devait point s'écarter d'un périmètre déterminé, où on le laisserait vivre à sa guise, s'il ne compromettait pas le repos de ses voisins qui sont des protégés de la France.

Voilà donc une explication valable de la mission Monteil. Le grand appareil militaire qu'on mettait à sa disposition devait pacifier sa tâche en augmentant son prestige et en inspirant à Samory une prudence qui le rendrait conciliant. Des postes nouveaux seraient créés, des garnisons seraient laissées sur les points principaux de notre colonie, et le lieutenant-colonel Monteil installerait méthodiquement la couverture de protection entre Samory et les territoires où s'exerce notre influence.

Tout cela pouvait être dit. Beaucoup de ceux à qui on l'a dit ont cru à la facilité de sa réalisation.

Malheureusement, il ne paraît pas qu'il soit aujourd'hui question de ce programme, généralement ignoré. Ce dont il s'agit, c'est d'embaras incontestables avec lesquels le lieutenant-colonel Monteil se trouve aux prises et qu'on qualifierait volontiers d'imprévus, si on l'osait. Ces embaras n'ont rien de commun, cependant, avec Samory. Ils sont suscités par des populations qui se souciaient médiocrement de notre vieil adversaire soudanais, mais qui ne sont pas restées indifférentes à l'envahissement militaire de leur pays, aux réquisitions plus ou moins violentes, aux procédés plus ou moins sommaires de nos tirailleurs.

A des populations bien loin d'être assimilées, l'aspect d'un corps expéditionnaire apparaît comme une violation. C'est la morale de toute opération armée en pays noir.

Nous sommes loin de Samory et du programme qu'il s'agissait de résoudre avec lui. Nous sommes en présence d'un conflit nouveau, dont il est impossible de poser les bases autrement que de la manière suivante: Ou bien les populations avec lesquelles nous venons d'entrer en lutte étaient des populations nominalement protégées qui avaient besoin de notre protection effective et il est vraisemblable qu'elles ne l'auraient pas repoussée; ou bien ces populations n'avaient pas besoin de notre protection effective parce qu'elles nous étaient encore virtuellement étrangères et c'est parce que nous ne les avons pas consultées sur leurs sentiments qu'elles nous ont accueillis avec hostilité.

En pareil cas on ne parle plus de protéger mais de conquérir. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Voilà que le gouverneur de la Guyane est violemment attaqué en ce moment sous le prétexte qu'il ne fait rien pour favoriser ceux qui vont à la recherche de l'or sur le territoire contesté du Carsewène. Or, la vérité est que la fièvre de l'or en Guyane a tout simplement fait désertir les communes par quantités de gens qui auraient mieux fait d'y rester.

Dans ce pays, dépourvu de routes et de moyens de ravitaillement, des malheureux sont partis inconsidérément, avec les ressources les plus sommaires, pour aller à la recherche de l'or. Quand leurs moyens ont été épuisés, ils ont crié au secours. Mais quels secours pouvaient-on et peut-on leur envoyer. En quoi le gouverneur de la Guyane pouvait-il éviter la misère à ceux qui sont allés la chercher sur des pépites?

Il y a là un état de choses déplorable, mais auquel il nous paraît impossible qu'on puisse remédier officiellement.

La seule solution qui y mettrait fin serait l'organisation de grandes entreprises privées, bien pourvues de toutes choses et susceptibles d'installer de véritables foyers d'existence là où ils iraient exploiter l'or. Ce serait exactement, d'ailleurs, ce qui s'est passé pour la Californie et pour l'Australie.

Le carnaval nous fait des loisirs. On ne saurait mieux les employer qu'en reprenant une question dont s'est langueusement occupé hier le Journal des Débats: celle des banques populaires et du crédit agricole.

Le carnaval nous fait des loisirs. On ne saurait mieux les employer qu'en reprenant une question dont s'est langueusement occupé hier le Journal des Débats: celle des banques populaires et du crédit agricole.

20 francs seulement. Avec ce capital minime, on fait des avances aux personnes du pays connues pour leur honnêteté et leur bonne conduite. Les avances ne peuvent dépasser quelques centaines de francs, mais cela suffit pour aider au développement d'une modeste industrie, pour permettre à un petit commerçant d'attendre le moment propice à la vente de ses marchandises, pour constituer à un travailleur intelligent et actif une première mise de fonds.

Ces banques, après avoir débuté dans des conditions aussi modestes, avec un employé ou deux, ont pris de grands développements, grâce à leur administration prudente et sage; elles font maintenant des affaires pour plusieurs centaines de mille francs et leur capital se chiffre par millions.

Il n'est presque pas de commune un peu importante qui n'ait la sienne. On se connaît entre gens du pays, on n'ouve de crédit qu'en pleine connaissance des personnes et les pertes sont presque nulles.

Voilà des résultats admirables. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant? Pourquoi chacune de nos communes n'aurait-elle pas aussi sa banque populaire établie sur le modèle que je viens de tracer?

En Italie le bienfait de ces utiles institutions ne se restreint pas au petit commerce; il s'étend aussi aux agriculteurs. Lorsqu'un brave paysan a besoin de changer ses semences ou d'acheter une vache, ou d'améliorer sa vigne ou son champ, il trouve à la Banque populaire ce qu'il lui faut, sur traite à six mois, dans les meilleures conditions. Voilà un véritable progrès démocratique et social, facile à réaliser et qui nous permettrait de nous affranchir de la providence toujours très coûteuse des grandes banques et des hommes d'affaires.

Il m'a paru utile de développer ici les idées générales qui ont présidé à la création des banques populaires, car celles-ci sont l'expression la plus pratique que je connaisse de la décentralisation et du Self-help, ces garanties primordiales de la liberté individuelle. Ce progrès, saurons-nous l'approprier? Ce pas, le ferons-nous? Il serait à désirer que nous le fissions par nous-mêmes. Quant au gouvernement, il aurait dans l'espèce un rôle bien facile: laisser faire sans se mêler de rien.

Les députés qui réclament la décentralisation, ont oublié de faire en matière de chemins vicinaux. On a discuté la question de savoir s'ils doivent continuer à dépendre du ministère de l'intérieur ou s'il convient de les rattacher à celui des travaux publics avec les routes nationales, ce qui serait plus rationnel, car ce sont deux parties d'un même service. Personne ne s'est avisé de ce qui serait plus rationnel encore, de les abandonner entièrement aux Conseils généraux. L'intérêt national n'a absolument rien à voir dans les communications vicinales.

La petite houle de bourse ressentie ces jours derniers, nous vient de Vienne. La bourse autrichienne traverse une crise. On s'y est jeté dans la spéculation au-delà des moyens des joueurs. De là un krach en perspective.

Les fonds français sont en dehors de cette tourmente, ils en ressentent seulement le contre-coup. Cela toutefois nous montre qu'il y a plus d'épines que de roses sur les places du Nord, car Berlin est touché par la crise viennoise.

Néanmoins on s'en verra, je crois, sans trop de peine.

départ, volontaire ou forcé, pour s'emparer de cette île, qui, malheureusement, semble délaignée par Napoléon III.

Et pendant une heure, M. Renan se montra géographe aussi, érudit, qu'il était esprit libre et éminent écrivain. Il énuméra les richesses inexploitées des trois règnes, minéral, végétal, animal, largement représentés en cette île et n'attendait que nos capitans, notre science et notre activité. Il parla des plantes alimentaires, du riz principalement, qui, à surface égale, nourrit dix fois plus d'habitants que le froment.

Puis, pour reposer l'attention de son auditoire, il énuméra quelques noms de lieux, il se rappela fort à propos et conta cette fable sur « la création du riz », un des produits de la littérature malgache, et non des moins curieux.

Dieu laissa tomber du ciel l'homme et la femme tout faits. L'homme fut quelque temps à connaître sa femme, et sa compagne fut la première à déclarer son voile d'innocence. La femme conquit.

Dieu apparut alors aux deux époux et leur dit: — Jusqu'ici vous ne vous êtes nourris que de racines et de fruits, comme les bêtes sauvages, mais, si vous consentez à me laisser tuer votre enfant, je créerai avec son sang une plante dont vous tirerez plus de force.

L'homme et la femme passèrent la nuit à pleurer et à se consulter; la femme disait à l'homme: — Je préfère que Dieu me prenne plutôt que mon enfant.

L'homme, sombre et recueilli, se taisait. Le jour venu, Dieu apparut à me l'homme bien triste, et leur demanda ce qu'ils avaient décidé. La femme, à la vue de ce conteur, tranchant comme une sagie neuve et brillant comme l'éclair, s'écria: — O Dieu, Dieu, mais laisse vivre mon enfant!

Mais l'homme, au contraire, après avoir pressé l'enfant sur son cœur, le remit à sa mère et, se couchant, la poitrine découverte, dit à Dieu: — Je préfère que Dieu me prenne plutôt que mon enfant.

Dieu fit briller le poignard sans que l'homme murmura un cri, mais il ne lui fit qu'une légère blessure au cou que tachaient quelques gouttes de sang.

Dieu prit ce sang et le répandit sur la terre qui produisit le riz. Il dit à l'homme de le sarcler trois fois avant sa maturité, de n'en récolter que les épis, de les sécher au soleil et de les conserver au grenier, de les battre pour détacher les grains, de les piler pour en séparer le son, de ne manger que le grain et d'abandonner le son aux animaux domestiques. Puis il lui apprit à le cuire et à le manger.

— L'homme sera le maître de l'enfant, parce qu'il a préféré la vie de l'enfant à la sienne, et tu lui seras soumis.

C'est depuis ce temps que le père est le chef de la famille et que l'homme connaît le riz et le manger.

Le brillant orateur fut applaudi. Le lendemain, nouvelle réunion électorale dans un bourg voisin de Melun, nouveau discours du candidat et nouvelle interpellation: — Je désire savoir ce que l'orateur pense de Madagascar...

Etait-ce une scie, comme on disait alors, montée par un mauvais plaisant? M. Renan vint au secours.

« L'honorable interrupteur m'a déjà posé cette question hier à Melun, dit-il. J'y ai répondu. Je répondrai encore aujourd'hui, si l'assemblée le désire; mais je voudrais bien savoir auparavant pourquoi il tient tant à connaître mon opinion sur Madagascar... »

— Oui, oui! qu'il s'explique! crièrent les assistants.

Et, saisi par ses voisins, l'interpellateur fut hissé sur l'éstrade.

Puis, au lieu d'aller m'établir là-bas comme épier, habulalia-t-il, et naturellement je voulais savoir ce qu'on peut y faire dans le métier...

Un éclat de rire général accueillit cette explication et dispensa le candidat de répondre.

Malgré sa science géographique, en dépit de chefs-d'œuvre applaudis, M. Renan, inconnu des paysans, ne fut pas élu député.

Service téléphonique

Le Douzième provisoire du mois de Mars

Paris, 27 février.

La loi ouvrant au gouvernement un troisième douzième provisoire vient d'être promulguée. Cette loi, on le sait, a pour but de donner au gouvernement, en l'absence du budget normal, les ressources destinées à assurer le fonctionnement des services publics pendant le mois de mars.

Les crédits accordés pour le mois de mars ne représentent pas la douzième partie de ceux que comporterait le budget pour l'année entière. En effet, le Trésor a à faire face durant certains mois à des dépenses qui ne se reproduisent pas dans d'autres. C'est ainsi que pour les mois de janvier et de février les deux douzièmes provisoires accordés par le Parlement représentaient une somme de 735 millions, tandis que pour mars il n'est accordé que 255 millions.

Durant janvier et février, en effet, il y a à payer des coupons des rentes 3 0/0, 3 1/2 0/0 et 3 0/0 amortissable. En mars, au contraire, le service de la dette publique est peu chargé.

Il est intéressant de connaître comment les crédits du mois de mars se répartissent entre les divers ministères: voici cette répartition, telle que le gouvernement, à qui le Parlement a laissé ce soin, vient de la faire par décret:

Table with 2 columns: Ministry (Finances, Justice, Affaires étrangères, etc.) and Amount (Fr. 87,242,369, 2,223,998, etc.).

Colonies..... 6.535.587 Agriculture..... 2.812.903 Travaux publics..... 19.821.235

Parmi les curiosités que comporte la répartition des crédits du mois de mars, nous relevons les suivantes: Un crédit de 50.000 francs est ouvert pour le traitement du président de la République pendant le mois de mars, soit le douzième de 600.000 francs. Les frais de maison qui s'élèvent à 300.000 francs et les frais de voyage à une somme égale sont payés par trimestre et non par mois. Les crédits ont été ouverts au 1^{er} janvier pour le premier trimestre de 1895.

Les dépenses de la Chambre en mars, sont de 617.960 francs, et celles du Sénat, de 383.334 francs.

Dans chaque ministère, un crédit de 5.000 francs est ouvert pour le traitement du ministre pour le mois de mars.

Le traitement des agents diplomatiques et consulaires exige en mars 541.975 francs; celui des préfets et sous-préfets, 423.416 francs.

La convention de l'Etat à la préfecture de police pour mars est de 874.163 fr. L'entretien des détenus dans toutes les prisons coûte 896.583 fr.

En ce qui concerne l'armée, il faut pour le mois de mars 8.852.500 fr. pour le soldé de l'infanterie, 2.628.000 fr. pour celle de la cavalerie, 2.438.100 fr. pour celle de l'artillerie, 370.400 fr. pour le génie, 2.935.100 fr. pour le gendarmier.

Les vivres pour l'armée exigent 5 millions, la viande fraîche 4.025.300 fr., les fourrages 6 millions.

Pour la marine, il faut, pour les officiers et équipages, 3.691.946 fr.; pour les troupes de marine, 1.078.263 fr.

Autour du Parlement

Paris, 27 février.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT Les groupes de la droite du Sénat et de la Chambre se sont réunis et ont décidé qu'une motion tendant à disjoindre du budget la question du droit d'accroissement, serait présentée à la Chambre. Si cette motion est repoussée, la droite retardera autant que possible la discussion en déposant toute une série d'amendements.

Au sujet de cette question du droit d'accroissement, plusieurs députés républicains parmi lesquels MM. Clausel de Coussergues, Joseph Reinach, Alicot, etc., étudient un amendement qui enlèverait à l'article 4 de la loi de finances son caractère d'exception visant exclusivement les congrégations religieuses et qui s'étendrait à toutes les sociétés ou associations laïques ou religieuses qui sont visées par les lois du 28 décembre 1890 et du 29 décembre 1894.

Un droit uniforme qui serait celui que propose le gouvernement frapperait la valeur vénale et non la valeur brute des biens des congrégations ou associations, mais il n'atteindrait pas les revenus affectés par un décret d'autorisation aux indigents, aux malades, aux enfants pauvres et absorbés par cette affectation.

UNE INTERPELLATION M. Goujat, député socialiste de Cosne, a déposé une demande d'interpellation sur le meurtre du garde champêtre de Chaulnes (Nièvre) par un aliéné.

M. DE LANESSAN M. de Lanessan a adressé au président de la commission du budget, une lettre par laquelle il demandait à être entendu par la commission au sujet du budget de l'Indo-Chine.

La commission, avant de prendre une décision, a consulté le gouvernement qui a émis un avis défavorable.

CHAMBRE Paris, 27 février.

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de M. Brisson, président.

M. Turrel propose d'ajourner la discussion des projets d'intérêt local visant des surtaxes d'octroi.

Selon l'orateur, la Chambre ne peut voter de surtaxes d'octroi avant la solution de la question du maintien ou de la suppression des octrois. (Très bien! Très bien!)

La motion de M. Turrel est adoptée.

Budget des Travaux Publics L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des Travaux Publics.

Le chapitre 17, modifié par l'amendement de M. de Lasterrie relatif aux bâtiments civils est adopté.

Les chapitres 9 à 19 sont adoptés sans modifications. (Les chapitres 2 à 8 ont été adoptés dans la dernière séance.)

LES DÉLÉGUÉS MINEURS M. Vaillant propose une augmentation de 400.000 fr. sur le chapitre 20, pour permettre de donner aux délégués mineurs une indemnité quotidienne, au lieu de l'indemnité de dix jours par mois dont ils jouissent actuellement. (Très bien à l'extrême gauche.)

L'orateur insiste sur les services que rendent les délégués mineurs au point de vue de la sécurité des ouvriers.

M. Boudenot fait remarquer qu'avant d'adopter cet amendement, il faudrait modifier la loi de 1890 sur les délégués mineurs, sans quoi le crédit se trouverait sans emploi. (Très bien, très bien.)

M. Vaillant réplique que la loi de 1890 ne limitait pas à dix jours par mois la surveillance des délégués, les préfets pourraient ordonner deux inspections par mois au lieu d'une. L'indemnité serait ainsi doublée. (Très bien à l'extrême gauche.)

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, combat l'amendement dont le crédit ne pourrait être employé en vertu même de la loi de 1890. (Très bien! au centre. — Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Jaures dit que la loi ne s'oppose pas au développement de l'institution des délégués mineurs. Ce n'est pas au lendemain de la catastrophe de Montceau que la Chambre peut émettre une augmentation de crédit pour assurer la sécurité des mineurs. (Mouvements divers.)

M. Dupuy-Dutemps. — Le gouvernement ne demanderait pas mieux que d'ac-

cepter le crédit, mais la loi le défend. Le crédit ne servirait à personne. (Très bien! au centre. — Bruit à l'extrême gauche.)

L'amendement de M. Vaillant est repoussé par 343 voix contre 171.

M. Basly demande que les délégués mineurs soient assimilés aux ouvriers, au point de vue de la retraite et des secours.

M. Dupuy-Dutemps. — Vous me demandez d'interpréter la loi. Je ne puis le faire, car je n'ai pas qualité pour cela. Modifiez la loi. (Très bien au centre. Exclamations à gauche.)

M. Leydet. — Le gouvernement peut ordonner que la retenue en vue de la retraite soit opérée sur les salaires ou les appointements. (Très bien à gauche.)

M. Dupuy-Dutemps. — Nous n'avons pas ce droit. Présentez un amendement à la loi de 1890.

M. Basly dépose un amendement tendant à appliquer aux délégués mineurs la loi sur les caisses de retraites des ouvriers mineurs.

M. Dupuy-Dutemps. — Nous ne pouvons accepter un amendement qui devrait faire l'objet d'une loi spéciale. (Bruit à gauche.)

L'amendement de M. Basly est repoussé par 282 voix contre 166.

Les chapitres 20 à 25 sont adoptés.

LES CAISSES DE RETRAITES M. Montau, sur le chapitre 26, développe un amendement signé par plus de 200 députés et tendant à verser à la caisse des retraites pour la vieillesse une somme de 43.000 francs.

L'orateur explique que ce supplément de crédit a pour but d'augmenter la caisse d'une somme égale à la retenue prélevée obligatoirement sur les salaires des cantonniers et versée par l'administration à la caisse des retraites pour la vieillesse, de façon à constituer à leur profit, après 35 ans de service, et en assimilation avec les dispositions de la loi du 29 juin 1895, une retraite suffisante pour leur permettre de subsister.

L'orateur invite le Gouvernement à faire pour ses ouvriers ce que la loi en préparation exigera des patrons de l'industrie privée, c'est-à-dire à donner sa coopération à la caisse des retraites. (Applaudissements.)

M. Boudenot, rapporteur, démontre que si l'amendement était voté, la retraite atteindrait presque le chiffre du traitement d'activité. Il conclut au rejet de l'amendement tout en reconnaissant que la question des retraites mérite un sérieux examen.

M. Montau insiste.

M. Dupuy-Dutemps dit que l'adoption de l'amendement détruirait l'équilibre budgétaire. Il promet de déposer prochainement un projet sur la question. (Mouvements divers.)

L'amendement est néanmoins adopté par 305 voix contre 195. (Applaudissements à gauche.)

AMENDIEMENTS DIVERS M. Isambert dépose un projet de résolution invitant le ministre des travaux publics à changer sur les routes tous les arbres à racines traçantes.

M. Dupuy-Dutemps. — Je ne puis prendre cet engagement, mais j'examinerai la question.

M. Isambert insiste pas.

Les chapitres 26 à 28 sont adoptés.

M. Binder propose une augmentation de 100.000 fr. pour l'entretien des chaussées de Paris.

M. Arnoux demande, au contraire, que le chapitre soit réduit au chiffre de l'année dernière (3 millions) au lieu de 3.400.000 francs.

M. Boudenot, rapporteur, et M. Dupuy-Dutemps combattent ces deux amendements.

L'amendement de M. Binder est repoussé à mains levées.

Le scrutin sur l'amendement de M. Arnoux donne lieu à un pointage.

M. Montau, sur le chapitre 30, propose une augmentation de 26.500 fr. en faveur des cantonniers de la navigation intérieure sur les rivières.

L'amendement est adopté ainsi que le chapitre 30.

Sur le chapitre 31, un nouvel amendement de M. Montau, tendant à une augmentation de 28.000 fr. pour les cantonniers des canaux est adopté ainsi que le chapitre 31.

Une autre augmentation de 11.000 fr. en faveur des cantonniers des ports maritimes est adoptée également.

Les chapitres 32 à 34 sont adoptés.

Le président proclame les résultats du pointage sur l'amendement de M. Arnoux, qui est adopté par 245 voix contre 233.

Les chapitres 35 à 38 sont adoptés.

M. Berteaux développe un amendement demandant une augmentation de 75.000 francs pour l'Ecole d'agriculture de Grignon.

L'amendement est repoussé par 322 voix contre 166.

Les chapitres 39 à 49 sont adoptés.

Les chapitres 50 à 55, relatifs à la garantie d'intérêt des compagnies de chemins de fer sont réservés.

Les chapitres 56 à 60 sont adoptés et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Basly demande l'urgence en faveur d'une proposition tendant à appliquer aux délégués mineurs la loi du 3 juillet 1894.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission du travail.

La séance est levée à 6 h. 40 et renvoyée à demain matin.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE (De notre rédacteur spécial)

Carnaval est mort! Les gretots de la folie, agités pendant trois jours par la foule en délire, ont cessé de tinter gaie-ment, et nos honorables, après avoir pris leur part de la joie populaire, se sont remis résolument au travail.

Par exemple, ils n'ont pas siégé ce matin. Je ne pense pas que ce soit pour aller dévotement recevoir les candides; j'aime mieux croire qu'ils éprouvaient, comme tant d'autres, le besoin de se reposer.

C'est donc seulement après déjeuner qu'on a repris la discussion du budget

des Travaux publics, discussion fort intéressante assurément, mais qui n'est guère fertile en incidents pittoresques.

Les questions apportées successivement à la tribune sont traitées par les orateurs avec tout le sérieux qu'elles comportent et, malgré tout leur bonne volonté, les informés chroniques parlementaires ne trouvent rien à se mettre sous la plume.

M. DE BRAZZA BLESSÉ

M. Saverghem de Brazza, gouverneur du Congo, actuellement en congé de convalescence en Algérie, a été hier victime d'un accident de voiture.

LA SANTÉ DE L'ARMÉE

Les récents incidents de Dijon donnent un intérêt tout particulier à la statistique médicale de l'armée française que vient de publier la direction du service de santé au ministère de la guerre.

INFORMATIONS

Le conseil des ministres s'est occupé du projet sur la condition des ouvriers des arsenaux de l'Etat et des Compagnies de chemins de fer qui sera incessamment déposé au Sénat.

Contre le privilège des bouilliers

Une importante manifestation a eu lieu, cet après-midi, contre le privilège des bouilliers de crû.

L'ARGENT DU BOULANGISME

Nos dépêches ont relaté hier l'information du Temps, qui, revenant sur la source de l'argent boulangiste, déclarait tenir d'une personne des mieux informées qu'une somme de trois millions avait été remise par la duchesse d'Uzès au comte de Paris pour soutenir le mouvement boulangiste au profit de la monarchie.

de la validité du Grésivaudan serait l'objet d'une étude complète.

A L'ÉTRANGER

LA DICTATURE EN ALSACE-LORRAINE Berlin, 27 février. — Le Reichstag a adopté en troisième lecture la proposition de MM. Auer et Colbus, relative à la suppression de la dictature en Alsace-Lorraine.

NOUVELLES D'ITALIE

Rome, 27 février. — M. Giolitti, parti hier de Milan, est arrivé ici aujourd'hui. M. Comandini, directeur du Corriere del mattino, à Milan, a disparu le 15 février et est considéré comme disparu.

DÉSINTÉRESSEMENT SOCIALISTE

Bruxelles, 27 février. — L'ouvrier socialiste et député Destree a été condamné par le conseil de discipline de son ordre, à Charleroi, à restituer à la veuve d'un ouvrier, la femme de Van Wuytwinckel, la somme de 2.550 fr. qu'il avait indûment perçue comme honoraires.

LA MISSION FRANÇAISE EXPULSÉE DE L'ÉRYTHÉE

Rome, 27 février. — La Voce della Verità reproduit une lettre qu'une jeune italienne attachée à la mission française, récemment expulsée de l'Érythée, a envoyée à sa famille. Cette lettre, datée d'Aden, raconte les vexations et les souffrances endurées par les Sœurs, puis ajoute que les calomnies répandues sur la mission sont de simples prétextes pour expulser la mission, parce qu'elle était française.

UNE BANDE DE VOLEURS

Zurich, 27 février. — Ce matin à comparu devant les assises une bande de vingt-deux individus, coupables de vols avec effraction dans les cantons de Zurich, Lucerne et Schwitz.

LES ANGLAIS EN ÉGYPTE

Le Caire, 27 février. — Lord Kimberley, ministre des affaires étrangères britannique, vient d'envoyer à lord Cromer, son représentant en Égypte, l'ordre formel de s'opposer par tous les moyens au désir attribué au khédive de changer son ministre.

L'INSURRECTION DE CUBA

Madrid, 27 février. Une dépêche de la Havane annonce que de nouveaux soulèvements ont été produits dans l'île de Cuba. Huit combats ont eu lieu. Plusieurs séparatistes ont été arrêtés. Les insurgés ont demandé des renforts à Yabara.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Pékin, 27 février. Le Tsung-li-Yamen a discuté solennellement la question de la paix avec le Japon. Les réponses des gouverneurs des provinces, qui avaient été consultés à ce sujet, sont parvenues au gouvernement. Elles sont unanimes à conseiller la paix.

ECHOS ET NOUVELLES

Le nommé Houdon, secrétaire de la mairie de Droux, chargé par intérim des fonctions de caissier à la caisse d'épargne de cette ville, vient de prendre la fuite en emportant 10.000 fr.

Vingt-quatre Ans de Captivité

Paris, 27 février. Un de nos confrères a pu interviewer Nicolas Chonavel, le prisonnier de 1870, nous avons signalé le retour à Lyon. Voici le récit de Chonavel :

Nouvelles Militaires

La future promotion militaire. Le Jour écrit savoir que c'est le 15 mars au plus tard que paraîtront les promotions destinées à combler les vacances produites dans divers grades par la formation de la division expéditionnaire de Madagascar.

révoltait un jour et je tuai un soldat qui nous surveillait, une espèce de brute qui nous traitait comme des chiens.

LES ESCROCS DE LA HAUTE

Nous avons raconté hier l'extraordinaire histoire de ces deux aventuriers qui avaient si longtemps exploité la charité publique. Voici à leur égard de nouveaux renseignements.

LE SECRET DE GERMAINE

Il paraîtra ensuite deux livraisons par semaine, le lundi et le jeudi ; 0.10 la livraison.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 8 h. 45, sous la présidence de M. le maire de Lyon.

LA QUESTION DES OCTROIS

M. Rivière donne lecture d'une dépêche du président du Conseil et de deux lettres émanant des ministres de l'intérieur et des finances, relatives à la suppression des octrois, documents que nous avons publiés il y a quelques jours.

L'ORDRE DU JOUR

Le conseil aborde son ordre du jour. M. Hemmel présente un rapport aux termes duquel la mise en adjudication des emplacements de la Halle des Cordeliers est retardée d'un an.

LE TRAMWAY DE SAINT-FONS

M. Rive demande, au nom de la commission des travaux publics, un avis défavorable à la demande faite par la Compagnie des tramways, pour substituer la traction électrique à la traction mécanique, sur la ligne de Lyon à Saint-Fons et à Vénissieux.

POIGNÉE DE NOUVELLES

L'état de santé de François Coppée inspire de sérieuses inquiétudes à son entourage. Le poète souffre de coliques hépatiques et de douleurs au cœur.

de Saint-Fons et qu'il entend réserver son opinion sur la ligne suburbaine. Il faut bien dire que l'axe de ces observations les conclusions de M. Rive sont repoussées et le conseil donne à une très grande majorité, un avis favorable à la substitution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 8 h. 45, sous la présidence de M. le maire de Lyon.

LA QUESTION DES OCTROIS

M. Rivière donne lecture d'une dépêche du président du Conseil et de deux lettres émanant des ministres de l'intérieur et des finances, relatives à la suppression des octrois, documents que nous avons publiés il y a quelques jours.

L'ORDRE DU JOUR

Le conseil aborde son ordre du jour. M. Hemmel présente un rapport aux termes duquel la mise en adjudication des emplacements de la Halle des Cordeliers est retardée d'un an.

LE TRAMWAY DE SAINT-FONS

M. Rive demande, au nom de la commission des travaux publics, un avis défavorable à la demande faite par la Compagnie des tramways, pour substituer la traction électrique à la traction mécanique, sur la ligne de Lyon à Saint-Fons et à Vénissieux.

POIGNÉE DE NOUVELLES

L'état de santé de François Coppée inspire de sérieuses inquiétudes à son entourage. Le poète souffre de coliques hépatiques et de douleurs au cœur.

de Saint-Fons et qu'il entend réserver son opinion sur la ligne suburbaine. Il faut bien dire que l'axe de ces observations les conclusions de M. Rive sont repoussées et le conseil donne à une très grande majorité, un avis favorable à la substitution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 8 h. 45, sous la présidence de M. le maire de Lyon.

LA QUESTION DES OCTROIS

M. Rivière donne lecture d'une dépêche du président du Conseil et de deux lettres émanant des ministres de l'intérieur et des finances, relatives à la suppression des octrois, documents que nous avons publiés il y a quelques jours.

L'ORDRE DU JOUR

Le conseil aborde son ordre du jour. M. Hemmel présente un rapport aux termes duquel la mise en adjudication des emplacements de la Halle des Cordeliers est retardée d'un an.

LE TRAMWAY DE SAINT-FONS

M. Rive demande, au nom de la commission des travaux publics, un avis défavorable à la demande faite par la Compagnie des tramways, pour substituer la traction électrique à la traction mécanique, sur la ligne de Lyon à Saint-Fons et à Vénissieux.

POIGNÉE DE NOUVELLES

L'état de santé de François Coppée inspire de sérieuses inquiétudes à son entourage. Le poète souffre de coliques hépatiques et de douleurs au cœur.

de Saint-Fons et qu'il entend réserver son opinion sur la ligne suburbaine. Il faut bien dire que l'axe de ces observations les conclusions de M. Rive sont repoussées et le conseil donne à une très grande majorité, un avis favorable à la substitution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 8 h. 45, sous la présidence de M. le maire de Lyon.

LA QUESTION DES OCTROIS

M. Rivière donne lecture d'une dépêche du président du Conseil et de deux lettres émanant des ministres de l'intérieur et des finances, relatives à la suppression des octrois, documents que nous avons publiés il y a quelques jours.

L'ORDRE DU JOUR

Le conseil aborde son ordre du jour. M. Hemmel présente un rapport aux termes duquel la mise en adjudication des emplacements de la Halle des Cordeliers est retardée d'un an.

LE TRAMWAY DE SAINT-FONS

M. Rive demande, au nom de la commission des travaux publics, un avis défavorable à la demande faite par la Compagnie des tramways, pour substituer la traction électrique à la traction mécanique, sur la ligne de Lyon à Saint-Fons et à Vénissieux.

POIGNÉE DE NOUVELLES

L'état de santé de François Coppée inspire de sérieuses inquiétudes à son entourage. Le poète souffre de coliques hépatiques et de douleurs au cœur.

